

**RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
AUX ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES ET A L'ASSOCIE COMMANDITE
D'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT
PORTANT SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

Chers Actionnaires d'Énergie Partagée Investissement,

Le Conseil de surveillance, l'instance qui vous représente et qui a pour mission de contrôler la gestion de la Société, porte à votre attention les éléments-clés suivants, en préparation de notre Assemblée générale ordinaire dont le vote sera ouvert en ligne du 20 novembre 2023 au 10 décembre 2023 au soir.

Comme à l'accoutumée, le conseil souhaite la bienvenue aux nouveaux actionnaires ayant rejoint Énergie Partagée Investissement depuis la dernière assemblée générale de novembre 2022.

Préambule

Que de chemin parcouru depuis 2010, année de la création de la structure d'investissement Énergie Partagée ! Elle a traversé des questionnements profonds, que ce soit pour faire face à des écueils internes - sa gouvernance, sa croissance, son modèle économique, ou d'autres externes - les aléas réglementaires, les perturbations du marché de l'énergie, la covid, et bien d'autres encore. Mais la structure a toujours trouvé les solutions. Elle prend sa force dans ce modèle très particulier faisant se rencontrer différents acteurs citoyens (bénévoles, salariés, investisseurs, ...), via différentes structures (coopératives, capitalistiques, associatives). Avec un même objectif - la transition énergétique citoyenne, - les intérêts finissent toujours par converger.

Cette année encore, nous pouvons nous féliciter des résultats obtenus. D'abord parce que dans un contexte d'inflation entraînant des sorties d'épargne, la collecte continue sa croissance, avec au 30/06/2023, 7380 actionnaires (soit + 446 actionnaires sur l'exercice passé) et 4,6 M€ collectés.

Après un exercice passé de 18 mois¹, Énergie Partagée Investissement revient dans un exercice normal de 12 mois. Nous attirons donc votre attention sur les écarts que vous constaterez dans

¹ Cet exercice exceptionnel a visé à décaler l'année comptable d'EPI de juillet à juin au lieu de janvier à décembre. Il a été rendu nécessaire pour intégrer les résultats, enregistrés eux de janvier à décembre, des sociétés de projet dans lesquelles EPI a investi. Cela donne in fine une image plus fidèle des comptes d'EPI.

les comptes entre les deux exercices qui peuvent prêter à confusion. Une petite règle de trois pour vous faciliter la lecture du compte de résultat : si la variation indiquée entre les deux exercices est inférieure à 33%, c'est que le solde considéré a moins baissé en 2022/2023 qu'en 2021/2022. Cette gymnastique comptable n'aura plus lieu l'an prochain puisque nous comparerons 2 exercices de même durée.

En fin de cet exercice 2022/23, Energie Partagée Investissement dispose d'un capital net de 34M€, en augmentation de 13%. Energie Partagée Investissement a par ailleurs engagé en cumulé 29.8 M€ dans 129 sociétés portant sur 114 projets d'énergies renouvelables.

Cette énergie est toujours produite par les mêmes filières : éolien, solaire photovoltaïque en toiture, au sol ou flottant, hydro électricité, bois énergie et méthanisation. Energie Partagée investissement soutien des projets qui s'engagent sur une longue durée d'exploitation : 15 ans et plus. La finalité est de construire toujours plus de moyens de production ENR détenus majoritairement par des collectifs citoyens ou leurs représentants plutôt que de chercher une rentabilité financière maximale via une potentielle revente des installations.

Le conseil note néanmoins deux inflexions qu'il soutient depuis plusieurs exercices : la volonté soutenue par le mouvement (i) d'accélérer le rééquilibrage des sources d'énergie, notamment au profit de la chaleur renouvelable, et (ii) d'aller soutenir plus en amont les projets citoyens (projets en phase de développement vs. projets en exploitation).

Le Conseil de surveillance est pleinement satisfait de la poursuite des efforts réalisés par le mouvement pour soutenir cette activité.

Nous vous dressons ci-dessous la liste des évènements significatifs à propos desquels nous avons été informés et/ou consultés. Viennent ensuite les résolutions soumises à l'Assemblée Générale, sur lesquelles nous vous invitons à voter.

I. Notre analyse des évènements importants de l'année

a. Des résultats positifs récurrents

Le modèle économique a traversé de nombreuses phases ces dernières années. Force est de constater que nous sommes dorénavant arrivés sur un plateau qui nous permet de voir l'avenir avec une certaine sérénité. Nous dégageons cette année encore un résultat excédentaire, avec une progression plus forte que lors de l'exercice passé, à période identique (12 mois).

Cette progression s'explique en grande majorité par la hausse des produits issus de nos investissements (par la rémunération de comptes courants ou la perception de dividendes), mais il faut néanmoins noter la hausse de nos produits de trésorerie qui étaient ces dernières années très peu rémunérées en raison de taux d'intérêt très faibles.

ENRCIT, l'outil d'Energie Partagée Investissement dédié aux projets en développement, a été intégré fiscalement cette année (son résultat imposable venant ainsi se cumuler à celui d'EPI). Cette filiale, déficitaire depuis son acquisition (conformément aux prévisions) vient donc réduire le résultat imposable d'EPI. Nous atterrissons donc cette année à un résultat net après impôts de 396 879 €.

Ce résultat nous permet d'abord de consolider nos fonds propres en abondant les réserves légales et réglementaires. Mais le solde restant à affecter reste substantiel à hauteur de 297 659 € et vient s'ajouter au report à nouveau bénéficiaire de l'exercice passé de 454 607 €, soit un total distribuable de 752 266 €.

Vous le verrez ci-dessous, nous vous proposons cette année et pour la première fois dans l'existence d'EPI, que l'affectation du résultat soit partiellement réalisée sous forme de dividendes.

Cette proposition d'affectation du résultat à la fois en dividendes et en revalorisation des parts via la prime d'émission est le résultat d'une concertation entre direction et conseil de surveillance. Cette solution nous apparaît comme la plus adaptée et nous encourageons les actionnaires à la voter car :

- une distribution d'une partie des résultats en dividendes permet de montrer et distribuer concrètement aux actionnaires la valeur réelle créée sur l'exercice 2023 et sur l'exercice 2022 de 18 mois. Une partie du résultat est proposée en report à nouveau pour limiter la volatilité d'une distribution de dividendes à moyen terme.
- une prime d'émission de 3 euros par action en plus de la distribution de dividendes est justifiée par la valorisation des projets en portefeuille. Cette valorisation continue se matérialise via la prime d'émission depuis plusieurs années. Les actionnaires voient ainsi la valeur initiale de leurs investissements augmenter.
- la création de valeur globale pour les actionnaires est de 4,70 euros ce qui correspond à une hausse de 3% pour une part à 120 euros souscrite.

Nous constatons l'évolution positive des résultats et la valorisation des projets et nous sommes à l'aise au sein du conseil de surveillance sur l'évaluation de cette création de valeur. Le montant et le mode de distribution cette année permettent à la fois de distribuer les fruits des résultats positifs de l'entreprise, et de valoriser les parts détenues via la prime d'émission.

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

b. La formalisation des risques dorénavant suivie par un comité

Pour rappel, les risques liés aux projets soutenus sont depuis l'an dernier mieux suivis grâce au décalage de l'arrêté annuel permettant ainsi de recevoir les comptes des sociétés de projet arrêtés à la clôture de l'exercice comptable. Les autres facteurs de risques liés au mouvement ont fait l'objet d'un recensement et d'une classification.

Après en avoir défini son périmètre, le 1er comité de suivi des risques a été mis en place cette année. Ce comité est composé de tous les représentants du mouvement (EPA, EPC, EPI), de représentants de l'équipe opérationnelle, ainsi que de personnes qualifiées.

Il a pour fonctions principales un rôle de vigilance et d'alerte auprès de chaque instance souveraine ainsi qu'un rôle de préconisateur d'actions de remédiation le cas échéant. Ce comité n'est pas décisionnaire.

Cette année, ces comités ont d'abord établi une feuille de route avec les risques prioritaires à traiter et les actions de remédiation pour l'exercice à venir, quand cela est possible. Cette forte amélioration du contrôle des risques a été possible grâce à une ressource humaine dédiée.

c. Suivi sur le positionnement d'Energie Partagée Investissement

Le Conseil de surveillance est toujours soucieux de l'évolution d'Energie Partagée Investissement côté collecte, dans l'écosystème des financements participatifs et/ou citoyens. Il l'est également côté investissement dans les projets d'énergie renouvelable citoyens. Les échanges avec le comité de direction sont à ce titre toujours nombreux, riches et transparents.

Côté investissement, on peut se satisfaire de la décision prise les années précédentes d'investir davantage dans les projets en développement (en autorisant une augmentation du pourcentage de la collecte afférente de 5 à 10%). L'outil ENRCIT, racheté en 2022, est maintenant en phase de croissance de son portefeuille d'actifs. Les bénéficiaires sont deux : cela vient d'abord renforcer l'équilibre économique d'EPI, mais cela participe aussi au rayonnement du mouvement Energie Partagée (et du financement citoyen en général), ces projets financés répondant obligatoirement à la charte Energie Partagée.

En points de vigilance enfin, on note une augmentation de la concurrence dans les appels d'offre des projets ENR citoyens.

Côté collecte, on se satisfait là aussi du maintien de la croissance de l'épargne, tout en restant néanmoins attentif à l'attractivité de notre offre, notamment au regard de celle des plateformes de financement participatif, voire d'autres acteurs de l'épargne citoyenne.

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

d. Communication externe / analyse des actionnaires

L'équipe de communication et collecte d'Energie Partagée a vécu un effectif réduit au début de l'année 2023. Cela a partiellement réduit les actions de communication menées durant l'exercice tout en maintenant les éléments clés permettant une visibilité du mouvement, une analyse de l'impact social des projets et une collecte substantielle. On a même parlé d'Energie Partagée au JT de TF1 ([L'énergie citoyenne au JT de 20h sur TF1 | Énergie Partagée \(energie-partagee.org\)](#)). Les échanges avec le Conseil de Surveillance sont toujours actifs, avec la participation aux publications « En action » et l'analyse de l'impact social par exemple. Sur la fin de l'année 2023, l'équipe communication et collecte se trouve renforcée et nous sommes volontaires pour participer aux réflexions sur le plan de communication 2024.

Les inaugurations de sites de production d'énergie renouvelable sont une autre occasion de faire se rencontrer actionnaires et équipes internes du mouvement Energie Partagée. Nous encourageons ces événements locaux qui permettent de voir l'aboutissement des projets avec le début de l'exploitation des sites d'énergies renouvelables. Et aussi d'avoir des échanges sympathiques en région !

L'adresse pour contacter directement le Conseil de Surveillance est : conseil-surveillance@energie-partagee.org.

II. La vie du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance s'est réuni 12 fois dont 4 fois en présentiel (à Lyon, Paris, La Rochelle et le Havre), et une petite dizaine de fois en visioconférence d'une à deux heures. Comme lors des derniers exercices, notre collectif est resté dynamique, ouvert et soucieux de la prise en compte de chaque avis. La participation y a été de plus de 70%, ce qui vient intrinsèquement justifier les votes de confiance que vous avez pu exprimer lors des dernières AG.

A noter la présence cette année d'Edgar Wolf représentant EPA au Conseil de Surveillance, en remplacement d'Emmanuel Julien qui avait quitté ses fonctions il y a deux ans.

Les observatrices présentes cette année ne candidatent pas au conseil de surveillance (pour des raisons de disponibilité principalement). 3 membres du conseil voient leur mandat échoir cette année. Paul Girard, Yann Jacquemin et André Bonnaud souhaitent poursuivre dans leur fonction et soumettent donc de nouveau leur candidature.

III. Notre avis sur les comptes annuels et les résolutions soumises aux votes des actionnaires

Plusieurs résolutions vous sont soumises lors de cette Assemblée Générale. Par le présent rapport, nous avons témoigné de notre confiance en la gestion de la Société, nous vous invitons donc à voter les résolutions soumises, et notamment celles relatives à :

- ✓ L'approbation des comptes et rapports annuels, en donnant quitus à la gérance,
- ✓ À l'affectation du résultat, et notamment la proposition d'un versement de dividendes à hauteur de 1,70 euros par action, à cet égard, nous avons demandé à la gérance de mettre en œuvre la possibilité de réinvestissement de ces dividendes dans des actions nouvelles, sans frais de souscription,
- ✓ La proposition d'une prime d'émission de 3 euros par action ;
- ✓ Enfin, trois postes étant vacants, nous soutenons bien évidemment le renouvellement des candidatures des trois membres sortants du Conseil de surveillance : André BONNAUD, Paul GIRARD et Yann JACQUEMIN. Vous trouverez une présentation de ces trois personnes dans la documentation de l'Assemblée.

Le Conseil de surveillance réitère d'année en année son plein soutien et ses félicitations à l'équipe permanente du mouvement Energie Partagée. Contre vents et marées, ils avancent et font de ce mouvement, au fil des années, un acteur crédible dans le monde de l'énergie et de la finance citoyenne. Ces salarié.es sont le trait d'union entre notre épargne citoyenne et le mouvement associatif et militant. Merci à toutes et tous !

Le 10 novembre 2023

Pour le Conseil de surveillance qui a co-rédigé ce rapport,
M. Yann JACQUEMIN, président

Liste des membres du Conseil de surveillance en 2022-2023 : M. Christian BENOIT, M. André BONNAUD, Mme Catherine COLIN, M. Yves DIEULESAINT, M. Jean-Paul FREYCON, M. Paul GIRARD, M. Yann JACQUEMIN, M. Aurélien MARY, Mme Claire PLATEAUX, Mme Noémie POIZE M. Jean-Philippe TACONET, et Energie Partagée Association, membre de droit, représentée par M. Edgar WOLF.